

ressources. Ces prises de position témoignent de l'interdépendance des nations dans ce domaine.

Il nous reste à élargir cette collaboration au sein des Nations Unies et par l'intermédiaire de ses divers organes, de la CNUCED, des Négociations commerciales multilatérales, du Fonds monétaire international (F.M.I.), de la Banque mondiale et des organismes s'occupant de la production et de la sécurité alimentaire mondiales. Les gouvernements doivent agir promptement et respecter pleinement leurs engagements.

Sur certaines questions examinées en profondeur à la C.C.E.I., l'accord n'a pu se faire. Mentionnons notamment le financement compensatoire, le pouvoir d'achat des matières premières et des ressources énergétiques, l'endettement des pays en développement et les mesures d'aide de transition à l'industrialisation. Il est évident qu'il reste du travail à faire dans ces secteurs.

Ce dialogue de dix-huit mois a fait ressortir très clairement les divergences qui existent et continueront d'exister entre les pays sur nombre de grandes questions économiques. Ces divergences se perpétueront parce que les gouvernements poursuivront, à juste titre, une politique économique dans le droit fil de leur mandat et de l'intérêt national, ce qui les mènera dans des directions différentes et souvent opposées.

C'est pourquoi je suis d'avis que le dialogue entre pays industrialisés et pays en développement doit se poursuivre activement et d'une façon constructive. Le fait que les gouvernements ont une meilleure perception des conséquences que revêt la poursuite de leurs intérêts nationaux, traduit bien l'importance des réunions internationales lesquelles permettent la discussion, la consultation et la négociation. Des discussions rationnelles, des consultations concrètes et des négociations d'un intérêt mutuel au sein d'instances internationales auront un effet positif sur les politiques nationales.

La reprise de cette session a pour but d'orienter le système des Nations Unies quant au rôle que ses composantes devraient jouer au lendemain de la C.C.E.I. La deuxième commission doit s'atteler à cette tâche dès maintenant et jusqu'à la fin de la trente-deuxième session. Elle devrait s'attacher aussi bien aux points d'entente que de divergence que la C.C.E.I. a fait ressortir. Elle devrait aussi prévoir la participation la plus entière possible des institutions en place et reconnaître le rôle essentiel que peuvent jouer la Banque mondiale, le F.M.I., la CNUCED, et l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT).

J'aimerais m'arrêter quelques instants sur la question énergétique parce qu'elle fut un élément délicat et important des discussions menées à la C.C.E.I., et parce qu'il n'existe dans le système actuel aucune tribune internationale où débattre cette question. On prévoit que, dès le milieu de la prochaine décennie, les réserves mondiales ne suffiront vraisemblablement plus à étayer le progrès économique que souhaitent tous les pays. Tout le monde est d'accord sur le sérieux du défi énergétique posé à la communauté mondiale ainsi que sur l'action collective qu'il appelle.